

Ça aurait pu très mal finir.

**Protégez vos yeux comme des pros.
Au travail et durant les loisirs.**

Plus d'infos
sur [suva.ch/
protection-
des-yeux](http://suva.ch/protection-des-yeux)



Face au danger, ouvrez l'œil

27 500 accidents professionnels provoquant une blessure aux yeux, souvent avec des conséquences graves, se produisent chaque année en Suisse. 90% de ces blessures sont causées lors de travaux de routine comme le fraisage, le meulage ou le soudage et par d'infimes corps étrangers tels que des particules de poussière, des éclats ou des copeaux.

Toutes les lunettes de protection ne se valent pas

Le port de lunettes de protection permet de protéger les yeux contre les corps étrangers. Choisissez vos lunettes en fonction de l'activité pratiquée. En cas de travaux effectués au-dessus de la tête par exemple, optez pour des lunettes de protection fermées.

La protection des yeux est l'affaire de toutes et tous

Les employeurs sont tenus de fournir à leurs collaborateurs et collaboratrices des lunettes de protection adaptées à chaque activité. Ceux-ci sont quant à eux tenus de porter les lunettes mises à disposition et de respecter les règles correspondantes.

**Trouvez dès à présent les lunettes de
protection optimales pour votre activité:**

